

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, RADÉ, Mmes GENDRY S., BÉASSE, MOREAU, PERROUIN, FOURNIER

Absent excusé : Mr DESMOTS, Mmes PERROUIN, FOURNIER

Absent non excusé : Mr TREMBLAY

Date de convocation : 06/07/2023

Secrétaire : Mr GIBOIRE

Mme PERROUIN Dominique donne pouvoir de vote à Mme GENDRY Sophie pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

1) Commerce de Niafles -D2023-027

Mr le Maire informe l'assemblée que le commerce bar-épicerie de Niafles, fermera définitivement au 31 juillet 2023.

Par conséquent, Mr le Maire propose à l'assemblée de réfléchir au devenir de ce commerce bar-épicerie et sous quelle forme de gestion . (commerce associatif...)

Pour palier à la fermeture du commerce, il propose de revoir avec la Communauté de Communes du Pays de Craon, qui a la compétence Economie, afin que la commune de Niafles, prenne à sa charge les charges du commerce, à savoir le loyer, l'électricité et l'eau.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la proposition

- autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

2) Projet City stade: devis plateforme - D2023-028

Mr Bonnier, adjoint, présente à l'assemblée tous les devis reçus pour la création d'un city-stade dont la structure porte sur les dimensions de 24m*12m et devis portant la création de la plateforme aux dimensions de 36m*18m et son terrassement, récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Plateforme 36m * 18m	
<i>Incluant l'implantation, le terrassement, l'enrobé et les bordures</i>	
TRAM TP - Cossé le Vivien (53)	29 370,00 € ht
CHAZE TP - Craon (53)	29 230,00 € ht

Le conseil municipal, à l'unanimité

-approuve le devis de l'entreprise CHAZE TP de Craon pour un montant de 29 230,00 € ht, soit 35 076 € ttc,

-autorise Mr le Maire à signer le devis

3) Projet City stade: demande de subvention aide aux équipements sportifs de proximité Conseil départemental - D2023-029

Mr le Maire informe l'assemblée, que le dossier de demande subvention à l'Agence Nationale du Sport concernant la création du city-stade, de la plate forme et son terrassement a été acceptée pour une subvention de 25 000 € sur les travaux ht.

Par conséquent, suite à l'obtention de cette subvention de l'Agence Nationale du Sport, il est nécessaire d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides aux équipements sportifs de proximité, étant donné que la commune est labellisée Terre de jeux » et éligible au titre du dispositif 5 000 équipements sportifs L'Agence Nationale du Sport (ANS) .

L'aide du Conseil Départemental est à hauteur de 20 % maximum du montant total ht du projet, plafonnée à hauteur de 30 000 € , soit pour notre projet une aide de 12 671,92 €, suivant le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES (par poste)	MONTANT HT	RECETTES HT	MONTANT HT
<i>Création d'un city-stade</i>		<i>Subvention obtenue</i>	
Devis de Entreprise Sport Nature de Beignon (56)	36 129,58 €	Agence Nationale du Sport	25 000,00 €
		<i>Subvention sollicitée</i>	
<i>Terrassement et plateforme pour city-stade</i>		Conseil Départemental 20 % plafonné à hauteur de 30 000 €	12 671,92 €
Entreprise CHAZE TP – Craon (53)	29 230,00 €		
		Autofinancement	27 687,66 €
TOTAL DES DÉPENSES HT	65 359,58 €	TOTAL DES RECETTES	65 359,58 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

- sollicite l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 20 % maximum du montant total ht du projet, plafonnée à hauteur de 30 000 € , soit pour notre projet une aide de 12 671,92 €, suivant le plan de financement ci-dessus .

5) Projet City stade: inscription du projet au CRTE (contrat de relance et de transition énergétique)

Mr Gendry informe l'assemblée que ce projet peut être inscrit au programme Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) signé par la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le conseil municipal, autorise l'inscription de ce projet au programme CRTE, signé par la CCPC,

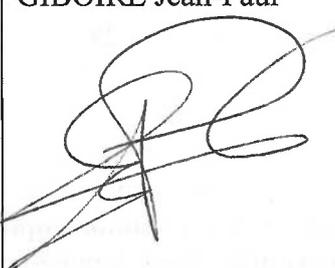
6) Opération Argent de poche 2023

Mme Gendry informe l'assemblée que l'opération argent de poche se déroulera aux vacances de la Toussaint.

7) Informations diverses

a) Sinistre Vitrail Eglise : Réception d'un de réparation 3 279,50 € ht, soit 3935,40 € ttc. Le passage de l'expert en assurance aura lieu le 21 juillet à 13 h 30.

b) Prochaine réunion du conseil municipal: - Courant mi-septembre 2023

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	GIBOIRE Jean-Paul 	GENDRY Daniel 